

sainte Table assez souvent, et même, si cela est possible, tous les jours, y apportant la piété que comporte leur âge." Douce croyance qui, si nous y tenons fermement, aura pour résultat de "tout restaurer dans le Christ", car les paroles du Sauveur et de l'Eglise "sont esprit et vie".

### III. — PROPITIATION

"Les paroles que je vous ai dites, — continue le Sauveur — sont esprit et vie. Mais il y en a parmi vous quelques-uns qui ne croient point." Et de fait, quelques lignes plus haut, l'Evangéliste nous avertit qu'un grand nombre de disciples avaient dit, en entendant la promesse de l'Eucharistie: "Cette parole est dure: qui peut l'écouter?" Et ils en arrivèrent à ce point de se retirer et de ne plus suivre, comme autrefois, les pas du divin Maître.

Jésus a aussi, en ces derniers temps, fait entendre sa voix; il l'a même fait d'une manière solennelle et avec autorité, par l'organe de l'Eglise, dans deux mémorables décrets: celui du 20 décembre 1905, et celui du 8 août 1910. Comment a-t-elle été entendue par les prêtres?

Il y a eu, sans doute, une première émotion qui peut s'expliquer à cause d'habitudes auxquelles on tenait; comme l'a dit un éminent psychologue (2): "Ce qui dérange nos habitudes nous froisse, ce qui les contrarie nous secoue."

Mais, cette première impression passée, nous sommes-nous élevés plus haut sur les ailes de la foi et de l'amour, pour nous ranger à cette obéissance humble, entière, filiale, qui peut redire en toute vérité: "*Verba vitae aeternae habes: et nos credidimus?*" — Généralement on l'a fait. Cependant, avouons-le, comme au temps de Jésus, on a entendu des murmures et des plaintes, et l'on a trouvé "dure" la parole qu'en son nom l'Eglise nous a dite.

Réfléchissons aux conséquences de ce manque de foi:

Il atteint l'amour du Christ en plein Coeur: puisqu'on veut lui imposer des conditions, et l'empêcher de s'étendre en lui marquant des bornes et en le mesurant à l'étroitesse de cette humaine sagesse "toujours courte par quelque côté." — Il porte le plus grand préjudice aux âmes, en voulant leur mesurer une nourriture sans laquelle elles ne peuvent que défaillir sur le chemin de la vie, et il renouvelle la plainte du prophète: *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.* — Il est l'indice d'un grand orgueil, en même temps que d'un naturalisme obstiné, qui ne croit guère aux effets surnaturels de l'Eucharistie, non plus qu'au mérite de l'obéissance à celui qui représente le Christ ici-bas. — Faut-il ajouter enfin qu'il insulte à l'Eglise et à son Chef, qu'on a osé accuser de ne rien comprendre aux besoins actuels des âmes?

(1) Décret *Quam singulari Christus amore* du 8 août 1910.

(2) S. E. le cardinal Mercier, archev. de Malines, dans sa Lettre pastorale sur le Décret *Quam singulari*.